



Dénomination . A I L IMMOBILIER

N° Gestion · 1999B00944 - N° Identification 422869933

Dépôt N° 9025 du 08/08/2011

Acte N° 1/2 Rapport gérance (le 12/08/2004)

Séparateur Geide édité le 08/08/2011

Paramètre 1 Greffe

7802

Paramètre 2 · Numéro de gestion

1999B00944

Paramètre 3 Type de document

ACTES

Paramètre 4 . Millésime

2004

Paramètre 5 Référence document

90251

Paramètre 6 . Nombre de pages

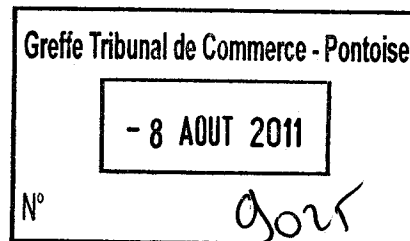
0

Paramètre 7 · Mode de copie

Avec écrasement

SARL AIL IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7 622.45 Euros
Siège social : 2, rue du Général de Gaulles 95270 LUZARCHES
RCS PONTOISE n° 422 869 933

RAPPORT DE LA GERANCE



Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, pour soumettre à votre approbation la décision de modifier la date de clôture de l'exercice social.

Cette décision doit permettre de simplifier les travaux de clôture d'exercice.

La date de clôture de l'exercice de votre société serait fixée à la date du 30 novembre à compter de l'exercice en cours.

L'approbation de cette décision entraînerait la modification des statuts comme suit :

Article 28 – EXERCICE SOCIAL

Ancienne mention

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre.

Nouvelle mention

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.

Le reste de l'article demeure sans changement.

Si cette proposition vous agréée, nous vous demandons de bien vouloir voter la résolution qui la constate.

Nous vous rappelons que le présent procès-verbal de l'assemblée approuvant la modification de la date de clôture de l'exercice social sera déposé auprès du registre du commerce et des sociétés.

Fait à LUZARCHES,
Le 12 août 2011,
La gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed text 'La gérance'.

SARL AIL IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7 622.45 Euros
Siège social : 2, rue du Général de Gaulles 95270 LUZARCHES
RCS PONTOISE n° 422 869 933

PROCÈS VERBAL DE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINNAIRE
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2004

Le 1^{er} septembre à 10heures.

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 2, rue du Général de Gaulles à 95270 LUZARCHES, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Une feuille de présence, émargée par chaque membre entrant en séance a été établie et annexée au présent procès-verbal. Elle permet de constater que sont présents, représentés ou absents:

◆ Monsieur LOUBAT	
Gérant(e) détenant 499 parts sociales, ci	499 parts
◆ Monsieur BIRONNEAU	
détenant 1 part sociale, ci	1 part

Soit au total	500 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales émises par la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur LOUBAT, gérant associé, qui constate que l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le Président rappelle ensuite que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant

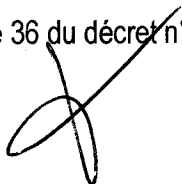
- Changement de date d'exercice,

Ceci énoncé, le Président met à la disposition de l'Assemblée et dépose sur le bureau

- ◇ copie de la convocation,
- ◇ la feuille de présence,
- ◇ le rapport de gestion de la gérance,
- ◇ le texte des résolutions,
- ◇ un exemplaire des statuts.

Le Président indique qu'en application de l'article 36 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967

- ◇ le texte des résolutions,
- ◇ le rapport de gestion,



ont été communiqués aux associés non-gérant plus de quinze jours avant l'Assemblée et que pendant ce même délai l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et les associés renoncent expressément à toute nullité pouvant résulter d'une non-conformité des convocations avec les dispositions des statuts, des lois et règlements auxquels sont assujetties les sociétés commerciales.

Puis il donne lecture du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour

Première résolution

L'assemblée des associés, après avoir entendu le rapport de gestion, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social qui sera fixée à la date du 30 novembre à compter de l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

En conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée des associés décide de modifier, ainsi qu'il suit, l'article 28 des statuts

Article 28 – EXERCICE SOCIAL

Ancienne mention

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre.

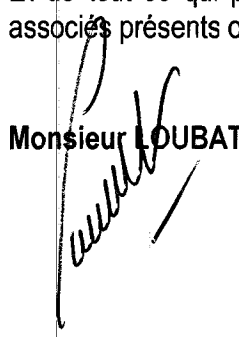
Nouvelle mention

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires.


Monsieur LOUBAT

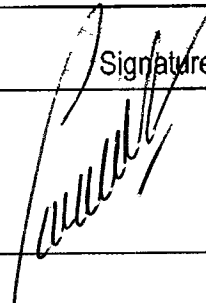

Monsieur BIRONNEAU

SARL AIL IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7 622.45 Euros
Siège social : 2, rue du Général de Gaulles 95270 LUZARCHES
RCS PONTOISE n° 422 869 933

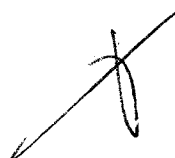
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2004

FEUILLE DE PRÉSENCE

NOMS	Nombre parts	Signature
Monsieur LOUBAT	499	
Monsieur BIRONNEAU	1	
TOTAL	500	

Le Gérant certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que les associés détenant les parts sociales sont présents ou représentés.



Le Gérant